Nations Unies A/HRC/43/L.44

Assemblée générale

Distr. limitée
16 juin 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Azerbaïdjan*, Libye, Pakistan, Qatar, Somalie et Turquie* : amendement au projet de résolution A/HRC/43/L.26

43/… Prévention du génocide

Le sixième alinéa du préambule *devrait être libellé comme suit* :

Profondément préoccupé par le fait que des génocides, établis comme tels en droit international sur la base de la Convention et de la définition qui y figure, ont été perpétrés dans l'histoire récente, et conscient que des violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire pourraient donner lieu à un génocide,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.